



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**Circulaire 6659** **du 17/05/2018**  
**Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

**Appel aux candidats, en qualité de stagiaires, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

<p><b>Réseaux et niveaux concernés</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p><input type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p><input type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p><input type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input type="checkbox"/> Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur</p> <p><b>Type de circulaire</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p><b>Période de validité</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A partir du 17/05/2018</p> <p><b>Documents à renvoyer</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 04/06/2018</p> <p><b>Mot-clé :</b> Appel aux stagiaires dans les CPMS</p>	<p><b>Destinataires de la circulaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li></ul> <p><b>Pour information</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li><li>- Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li><li>- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li><li>- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li><li>- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;</li><li>- Aux organisations syndicales.</li></ul>	<p>est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution »</p>
---	---	---

**Signataire**

Ministre / Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Monsieur Jacques LEFEBVRE  
Directeur général

**Personnes de contact**

Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la carrière des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.20.29	<a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a>

**Objet : Appel aux candidats, en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

J'ai l'honneur de vous communiquer un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge de ce 17 mai 2018 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour une admission au stage en qualité de membre du personnel technique dans les centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Le dossier de candidature doit être envoyé, sous pli recommandé, le 4 juin 2018, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :**

<p>Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles Direction de la Carrière STAGE CPMS - Bureau 3E308 Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES</p>
--

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures est invitée à joindre celle-ci au numéro de téléphone 02/4132029 accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Une adresse mail est également à disposition: [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be).

Je vous invite dès à présent à veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire diffusée aussi sur le site « adm.cfwb.be » et accessible également via le site web de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse « [www.wallonie-bruxelles-enseignement.be](http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be) ».

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

Appel aux candidats, en qualité de stagiaires, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

\* \* \*

L'arrêté royal du 27 juillet 1979 portant le statut du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux prévoit, en son article 26, que l'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance d'emploi de la fonction à conférer.

Les emplois restés vacants, dans les fonctions de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux, après les réaffectations, les mutations, les compléments de charge et les extensions de nomination de l'année 2017-2018, figurent sur la liste ci-annexée.

### **1. Conditions d'admission au stage (article 14 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979)**

Nul ne peut être admis au stage, s'il ne remplit les conditions suivantes :

- être de conduite irréprochable;
- jouir des droits civils et politiques;
- être porteur d'un titre en rapport avec la fonction à conférer, tel que prévu à l'article 16 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 précité
- être en règle avec les dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- compter au moins 240 jours de service dans la fonction à conférer, à la date de l'appel aux candidats;
- avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;
- ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par la Communauté française ou un autre pouvoir organisateur ou d'une mesure de licenciement, d'une révocation ou d'une démission disciplinaire au cours ou à l'issue d'un stage lors d'un précédent exercice ;
- ne pas avoir fait l'objet, durant l'exercice précédent celui au cours duquel l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable portant sur une période ininterrompue de désignation de six mois au moins. L'absence de rapport est favorable à l'agent.

### **2. Classement des candidats.**

Les candidats qui ont fait régulièrement acte de candidature et qui remplissent les conditions requises sont classés selon le nombre de candidatures qu'ils ont préalablement introduites pour la fonction sollicitée, dans le respect des conditions prescrites par l'article 14 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979.

Les candidats sont admis au stage selon l'ordre de leur classement. Ils peuvent exprimer leur préférence pour un ou plusieurs emplois dans lesquels ils désirent être admis au stage.

Les membres du personnel technique seront admis au stage par Madame la Ministre à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Ils sont tenus d'informer la Direction de la carrière qu'ils acceptent le stage; à défaut leur admission au stage sera annulée. Le délai de réponse est de 10 jours ouvrables à compter de la notification de l'admission au stage.**

Le courrier sera envoyé à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction de la Carrière  
STAGE CPMS - Bureau 3E312  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 BRUXELLES**

Outre le courrier écrit, et afin d'assurer une parfaite information des services de l'Administration, l'acceptation du stage sera également envoyée par courriel à l'adresse suivante :

[murielle.istace@cfwb.be](mailto:murielle.istace@cfwb.be).

### **3. Modalités du stage.**

La durée du stage est d'un an lorsqu'il est effectué à prestations complètes. La durée du stage presté dans une demi-charge est de deux ans

A la fin du stage, le directeur du centre établit un rapport motivé sur la manière dont le stagiaire s'est acquitté de sa mission.

Ce rapport conclut à une proposition motivée de nomination du stagiaire à titre définitif ou à une proposition motivée de prolongation du stage, ou encore à une proposition motivée de licenciement.

Le stagiaire qui a accompli son stage est nommé à titre définitif dans la fonction à laquelle il s'est porté candidat à dater de la fin de ce stage, à moins que son licenciement ou la prolongation de son stage ait été proposée.

### **4. Introduction des candidatures.**

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature sous pli recommandé **le 4 juin 2018 au plus tard, (le cachet de la poste faisant foi)** au :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Direction de la Carrière**  
**STAGE CPMS - Bureau 3E308**  
**Boulevard Léopold II, 44**  
**1080 BRUXELLES**

Le dossier de candidature comportera les documents suivants :

- La demande de stage dûment complétée : voir annexe du présent document ;
- Un extrait du casier judiciaire (**modèle 2**) ;

Vu les délais d'attente de plusieurs jours – voire de plusieurs semaines – parfois demandés par certaines autorités communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire, il apparaît nécessaire de le commander et d'aller retirer celui-ci **sans attendre** auprès des autorités compétentes. Dès cette année, **cet extrait de casier judiciaire devra obligatoirement être joint aux actes de candidatures, sans possibilité de régularisation ultérieure**, ceci afin d'assurer un traitement plus rapide de ces dernières.

- une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis.
- un état des services, établi d'après le modèle reproduit en annexe ;
- un relevé des interruptions de service pour maladie, allaitement, etc..., établi d'après le modèle reproduit in fine du présent appel.

Ces documents permettent d'établir que les candidats réunissent les conditions requises. Ils doivent être annexés aux candidatures pour que celles-ci soient prises en considération.

## 1. Emplois de recrutement définitivement vacants à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2018

### 1.1. Emplois de conseillers psycho-pédagogiques

1. Zone Bruxelles-Capitale

**Ixelles : 1**

2. Zone du Brabant Wallon

**Néant**

3. Zone de Huy – Waremmes

**Néant**

4. Zone de Liège

**Néant**

5. Zone de Verviers

**Verviers : 1**

6. Zone de Namur

**Néant**

7. Zone du Luxembourg

**Néant**

8. Zone Wallonie Picarde

**Néant**

9. Zone du Hainaut centre

**Néant**

10. Zone du Hainaut Sud

**Néant**

## 1.2. Emplois d'auxiliaires sociaux

1. Zone Bruxelles-Capitale

**Ixelles : 1**

**Woluwe : 1**

2. Zone du Brabant Wallon

**Néant**

3. Zone de Huy – Waremmé

**Flémalle : 1**

4. Zone de Liège

**Néant**

5. Zone de Verviers

**Néant**

6. Zone de Namur

**Néant**

7. Zone du Luxembourg

**Néant**

8. Zone Wallonie Picarde

**Néant**

9. Zone du Hainaut centre

**Mons (enseignement spécialisé) : 1/2**

10. Zone du Hainaut Sud

**Gosselies : 1/2**

### 2.3. Emplois d'auxiliaires paramédicaux

1. Zone Bruxelles-Capitale

**Auderghem : 1**

2. Zone du Brabant Wallon

**Néant**

3. Zone de Huy – Waremme

**Waremme : 1/2**

4. Zone de Liège

**Néant**

5. Zone de Verviers

**Néant**

6. Zone de Namur

**Néant**

7. Zone du Luxembourg

**Néant**

8. Zone Wallonie Picarde

**Néant**

9. Zone du Hainaut centre

**Mons (enseignement spécialisé) : 1**

**Dour : 1**

10. Zone du Hainaut Sud

**Néant**



**Centres P.M.S. organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Appel au stage 2018.

**CANDIDATURE**

Nom : Prénom :

Matricule :

Date de naissance :

Adresse : N°

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Exerçant la fonction de :

Au Centre psycho-médico-social de la Fédération Wallonie-Bruxelles à :

Sollicite mon admission au stage aux emplois suivants<sup>1</sup>:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.

Date :

Signature :

---

<sup>1</sup> Veuillez indiquer les Centres PMS dans l'ordre de vos préférences

# Centres P.M.S. organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Appel au stage 2018.

## Etat des services

Je soussigné(e),

NOM, prénoms.....

Né(e) le.....

Domicilié(e) rue..... n°.....

À.....Code postal.....

Adresse électronique.....

Téléphone.....

Déclare avoir rendu, dans les Centres P.M.S. organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les services repris ci-après :

Centre	Fonction exercée	Date de début et de fin de chaque prestation		Nombres d'heures hebdomadaires	Nombre de jours

Date.....

Signature\*,

\* Précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »

